

VILLE DE VEMARS

Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Goussainville

SARCELLES
19034

N° 01.2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	L'an deux mille vingt-quatre, Le 14 mars à 18 heures 30, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric DIDIER, le Maire.
08 mars 2024	
Date d'affichage	Etaient présents : Didier PREVOST, Isabelle DUFLOS, Lionel LECUYER, Adjoints au Maire. Georgette BRAZIER, Georgette ROUSSY, Demba DIALLO, Yves LECUYER (arrivé à 18h34), Olivier MAGNIER, Marie-Christine COMONT, David CARDOSO, Conseillers Municipaux.
08 mars 2024	
Nombre de Conseillers	
En exercice 19	Etaient représentés : Patricia ANDRIANASOLO (pouvoir à M. le MAIRE), Antonia CORNET (pouvoir à Mme DUFLOS), Véronique BUCHET (pouvoir à M. DIALLO), William CADOR (pouvoir à M. PREVOST).
Présents 11	Etaient absents : Alain GOLETTA, Adeline COURTOIS, Martial VANDAMME, Marina NICOLAS.
Votants 15	

Formant la majorité des membres en exercice

OBJET :

Autorisation d'utilisation du quart des crédits d'investissement sur le budget 2024.

Secrétaire de séance : Mme BRAZIER

Rapporteur : M. le MAIRE

M. le MAIRE informe l'Assemblée que, suite à l'autorisation donnée en décembre 2023 pour utiliser le quart des crédits d'investissement sur le budget 2024, le bureau des finances locales de la Préfecture souhaite connaître le détail des montants autorisés en ouverture et leur répartition par chapitre. Il est donc nécessaire de préciser ces éléments par une nouvelle délibération.

Vu le C.G.C.T,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le Budget Primitif 2023 adopté par délibération n°05/2023 en date du 11 avril 2023,

Considérant la demande de la Préfecture,

Considérant qu'il convient de pouvoir engager de nouvelles dépenses jusqu'au BP 2024 pour assurer le paiement des commandes en cours, de liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette,

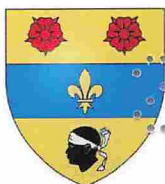
M. le MAIRE propose d'autoriser l'exécutif, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024, à engager les dépenses de la façon suivante :

Transmise le

15 MARS 2024

Affichée le

15 MARS 2024



VILLE DE VEMARS

BUDGET
2024

Chapitres	Crédits ouverts en 2023	Montants autorisés BP 2024
21	2 096 000,00 €	524 000,00 €
23	4 000 000,00 €	1 000 000,00 €
20	490 202,04 €	122 550,51 €
Total	6 586 202,04 €	1 646 550,51 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité pour,

- ✓ **AUTORISE** l'exécutif, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024, à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart inscrit au budget 2023, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette et précise que toutes les dépenses engagées avant le vote du budget dans les conditions ainsi définies donnent lieu à l'ouverture rétroactive de crédits au BP 2024,
- ✓ **ANNULE ET REMPLACE** la délibération n°37/2023 du 21 décembre 2023,
- ✓ **PRECISE** que tous les crédits correspondants seront inscrits au BP 2024 lors de son adoption,
- ✓ **AUTORISE** M. le MAIRE ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ **CHARGE** les services administratifs communaux de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits.

Le Maire

